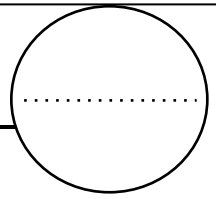




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2025.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 14 janvier 2025 à compter de 20h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, J0L 1H0, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Cato, conseiller no 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme. Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont également présents:

Michael Krohn, Directeur général, greffier et trésorier adjoint

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2025-01-001

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-01-002

2A - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-01-003

2B - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024 PORTANT SUR LE BUDGET 2025 ET LE PTI

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 portant sur le budget 2025 et le PTI 2025-2026-2027 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

2025-01-004

4A – COTISATION ANNUELLE ADMQ - DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER ADJOINT

Attendu qu' il y a lieu d'approuver la cotisation annuelle du directeur général à l'Association des directeurs généraux du Québec, un organisme qui fournit divers services incluant la formation ;

Attendu que la cotisation est de 980\$ plus taxes pour un membre de l'ADMQ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver l'inscription pour l'année 2025 au montant de 980\$ plus taxes tel que budgété ou de l'appropriation de surplus.

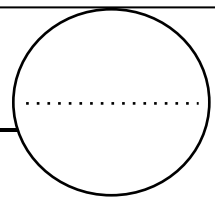
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-01-005

4B – COTISATION ANNUELLE ADMQ – DGA, GREFFIÈRE ET TRÉSORIÈRE

Attendu qu' il y a lieu d'approuver la cotisation annuelle de la DGA, greffière et trésorière à l'Association des directeurs généraux du Québec, un organisme qui fournit divers services incluant la formation ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2025.

2025-01-006

Attendu que la cotisation est de 980\$ plus taxes pour un membre de l'ADMQ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver l'inscription pour l'année 2025 au montant de 980\$ plus taxes tel que budgété ou de l'appropriation de surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

4C- FQM - ASSURANCE ANNUELLE DES BENEVOLES ET MODIFICATION DE POLICE

Considérant que la municipalité a souvent des bénévoles qui travaillent pendant les événements;

Considérant que la municipalité a souscrit une assurance pour les bénévoles au cours des dernières années;

Considérant que le renouvellement de la police d'assurance pour les bénévoles s'élève à 250\$ cette année;

Considérant que la couverture d'assurance existante a été modifiée pour inclure l'équipement qui n'était pas incluse dans la protection de l'année dernière;

Considérant que le coût révisé de l'ajout de l'équipement acquis est de 1 231\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver le renouvellement d'assurance des bénévoles pour l'année 2025 au montant de 250\$ plus les taxes applicables et la modification de police au montant de 1 231\$ plus les taxes applicables tel que budgété ou de l'appropriation de surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-01-007

4D - ADOPTION DE RÈGLEMENT NO. 337 - RÈGLEMENT SUR LES FRAIS ET TARIFS DE TAXATION 2025, PERMIS, CERTIFICATS ET LOCATION DES ESPACES MUNICIPAUX

Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;

Considérant que la municipalité a choisi d'établir annuellement les modes de paiements;

Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur les compensations pour services municipaux;

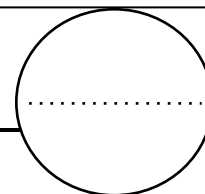
Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service de loisirs fourni par le comité municipal du Loisirs, sports, et cultures, et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;

Considérant qu' une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford, et ceci, au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;

Considérant que le projet de tarification établi les taux de la façon suivante :

TAXATION	2025
-----------------	-------------

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2025.

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	0.5065\$ / 100\$ D'ÉVALUATION
ENTRETIEN AQUEDUC	317.80 \$
ENTRETIEN ÉGOUTS	168.00 \$
INFRASTRUCTURES	456.06 \$
ORDURES, RECYCLAGE ET COMPOST	344.61 \$
INCENDIE	95.00 \$
TAXE POLICE	53.00 \$

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement no. 337 sur les frais et tarifs de taxation 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-01-008

4E-TRANSFERT D'UN MONTANT DU SURPLUS AFFECTÉ (SALEUSE) VERS LE SURPLUS NON-AFFECTÉ

Considérant que par résolution des montants d'un montant affecté peuvent être transféré au surplus non- affecté si une dépense n'a pas été effectuée;

Considérant qu' un achat de saleuse de 1 000\$ a été budgétisé pour 2024, mais n'a pas eu lieu;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 1 000\$ transféré au surplus non-affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-01-009

5A - AUTORISATION DE SIGNATURE – PROPOSITION DE LOCATION D'UN BUREAU DANS LE CENTRE RÉCRÉATIF À L'USAGE DE LA SURETÉ DE QUÉBEC

Attendu que la municipalité souhaite conclure une entente avec Société Québécoise des Infrastructures pour la location d'un bureau destiné au Sureté de Québec;

Attendu que l'espace identifié répond aux besoins opérationnels du service de police et contribue à assurer la sécurité et le bon fonctionnement des services municipaux;

Attendu que le bail proposé présente des conditions jugées raisonnables et avantageuses pour la municipalité;

Attendu que la municipalité doit désigner les représentants autorisés à signer le contrat de bail au nom de la municipalité;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le maire, M. Drew Somerville ou le Directeur général, greffier-adjoint, et trésorier-adjoint, M. Michael Krohn soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-01-010

5B- SERVICE RENDU TPI (PRÉVENTIONNISTES) SEPTEMBRE A DÉCEMBRE 2024

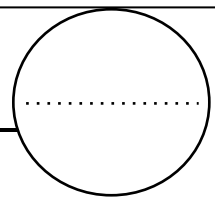
Attendu que les détecteurs de fumée doivent être vérifiés régulièrement;

Attendu que les préventionnistes de la MRC effectuent les inspections requises;

Attendu que le coût des inspections réalisées en septembre, octobre, novembre, et décembre 2024 est de 1 441.37\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter de payer la MRC des Jardins de Napierville 1 441.37\$; du surplus pour la vérification des systèmes de détecteurs de fumée résidentiels, commerciaux et les deux écoles primaires.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A-RAPPORT DU COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, directrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par le Service de voirie durant le mois de décembre 2024.

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de **48 879 gallons** par jour durant le mois de décembre 2024. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2025-01-011

8A-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, BUDGET 2024 ET 3^{ième} MODIFICATION

Considérant que la quote-part 2024 de la municipalité pour l'OMH s'élevait à 20 783\$;

Considérant qu'il arrive que l'OMH fasse parvenir un budget révisé pour une année en cours, et que cette deuxième révision apporte la quote-part 2024 à 21 071\$;

Considérant que la différence entre le déficit projeté et le déficit effectif est de 288\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le budget révisé et de procéder au paiement de 288\$ la différence entre le déficit projeté et le déficit effectif tel que budgété ou de l'appropriation de surplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

M. Sébastien Villecourt, inspecteur, dépose le rapport des permis de construction pour le mois de décembre 2024.

Nombre de permis émis :	1
Valeur des travaux :	0

2025-01-012

9B-ENTENTE RELATIVE AU RACCORDEMENT AUX SYSTÈMES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE – LOT 6 626 041, CANTON DE HEMMINGFORD

Attendu que l'entreprise 9516-9702 Québec Inc. (Pure Bedding) a soumis une demande de permis de nouvelle construction (usage industriel) auprès du Canton de Hemmingford;

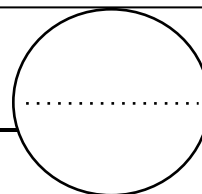
Attendu que le futur bâtiment industriel sur le lot # 6 626 041 peut être raccordé via aux systèmes d'égout sanitaire et d'aqueduc (eau potable) du village de Hemmingford;

Attendu que le village de Hemmingford possède uniquement des règlements encadrant les branchements au système d'égout sanitaire;

Attendu qu'un nouveau règlement concernant les branchements à l'aqueduc (eau potable) et à l'égout sanitaire sera en vigueur prochainement et que ce nouveau règlement encadrera les conditions de réalisation des travaux de branchement ainsi que les obligations des propriétaires en matière d'installation de compteurs d'eau;

Attendu que la municipalité du Canton de Hemmingford juge acceptable cette demande de permis de nouvelle construction, sous certaines conditions afin de s'assurer du respect des normes municipales et de la bonne gestion des infrastructures publiques;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2025.

Attendu que cette autorisation de branchement aux systèmes d'égout sanitaire et d'aqueduc (eau potable) du village de Hemmingford est conditionnelle au respect des modalités financières, techniques et administratives énumérées dans la présente résolution ci-dessous;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que :

1. La présente autorisation suit le propriétaire actuel ainsi que tous les futurs propriétaires, en cas de vente de l'immeuble situé sur le lot # 6 626 041.
2. L'autorisation de raccordement ne sera effective qu'à compter de la réception par la municipalité du Canton de Hemmingford, d'un permis de construction valide sur le terrain (Lot # 6 626 041).
3. Le propriétaire versera à la municipalité du village de Hemmingford la somme de 21 000,00 \$ (Tarif fixe) à titre de droit de branchement aux égouts sanitaires du Village prévu au Règlement numéro 270 déterminant un tarif fixe pour les propriétés hors territoire qui ont eu l'autorisation de raccorder leur propriété au réseau d'égout sanitaire de la municipalité du village de Hemmingford.
4. Le propriétaire assumera l'entièreté des coûts liés au raccordement, incluant les travaux, l'installation et l'entretien futur du branchement.
5. Le propriétaire devra s'acquitter des frais d'entretien et d'infrastructures pour les deux services, soit l'égout sanitaire et l'eau potable.
6. Le nombre de toilettes autorisées dans le bâtiment est limité à deux (2) et le nombre de lavabos à trois (3). Pour augmenter le débit (le nombre de toilettes et de lavabos), le propriétaire devra obtenir, au préalable, une autorisation du conseil municipal du village de Hemmingford (par résolution).
7. Le propriétaire devra installer un clapet antiretour pour les eaux usées conformément au règlement numéro 333 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction n° 297.
8. Le système de drainage des eaux pluviales du bâtiment doit être dirigé vers le fossé et ne doit pas être raccordé au réseau d'égouts sanitaires.
9. L'utilisation de l'eau potable à des fins industrielles devra respecter toutes normes et loi en vigueur.
10. Le propriétaire devra installer un débitmètre sur la ligne d'eau potable afin de mesurer la consommation.
11. Les travaux devront être effectués par un entrepreneur qualifié, aux frais de l'entreprise 9516-9702 Québec inc. (Pure Bedding).
12. Un ingénieur désigné par la municipalité devra surveiller les travaux, et ce, aux frais du propriétaire (9516-9702 Québec inc).
13. Avant le début des travaux, un représentant de l'entreprise 9516-9702 Québec inc. (Pure Bedding) devra signer, à ses frais, une entente notariée confirmant ces modalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-01-013

10A – AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES HEMMINGFORD

Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford ;

Attendu que le montant accordé cette année sera de 20 000 \$ en deux versements ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit ;

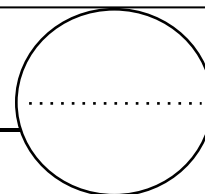
- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 10 000\$, qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 3 000 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 7 000\$;

- Que les Archives Hemmingford devront fournir à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2024, lorsqu'ils seront disponibles ;

-Que la deuxième partie de cette aide financière sera accordée lorsque la condition précédente sera respectée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2025.

2025-01-014

10B-MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)

Attendu que la municipalité souhaite faire la mise à jour de la politique familiale municipale (PFM) comme cela a été fait en 2015;

Attendu que la municipalité se joindra à d'autres municipalités de notre MRC pour partager les coûts de production de la politique;

Attendu que le contrat a été accordé à la firme Zeste Conseils et notre part du coût a été budgétisée à 1 000\$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de service de la firme Zeste Conseils pour 1 000\$ plus les taxes tel que budgété ou de l'appropriation de surplus et que le Directeur général, greffier et trésorier adjoint, M. Michael Krohn est autorisée à signer au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

11 – CORRESPONDANCE

2025-01-015

11A- AIDE FINANCIÈRE DE CAROLE MALLETTE, DÉPUTÉE DU COMTÉ DE HUNTINGDON

Attendu que L'insécurité alimentaire touche les citoyens de l'ensemble du Québec;

Attendu que Carole Mallette a remis une aide financière à la municipalité du Village de Hemmingford;

Attendu que 750\$ ont été accordés pour contribuer à l'aide alimentaire de nos citoyens et citoyennes en situation précaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer 375\$ au Fonds d'urgence et des paniers de Noël Hemmingford et 375\$ au Service d'Action Bénévole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

12-QUESTIONS DIVERSES

2025-01-016

12A -NOMINATION DE MME DIANE GABIAS-TURNER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant qu' il y a lieu de nommer les membres du CCU pour un mandat se terminant le 31 décembre 2025;

Considérant que M. Gérard Laberge a démissionné de son poste ;

Considérant que Mme Diane Gabias-Turner a soumis sa candidature pour combler le poste vacant ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter que Mme Diane Gabias-Turner comble le poste vacant au sein du CCU pour l'année 2025.

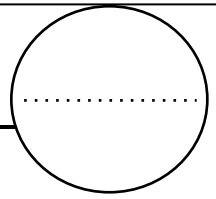
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2025-01-017

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 14 JANVIER 2025

Considérant que M. Michael Krohn, le directeur général confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 14 janvier 2025, soit dans le budget 2025 ou par une appropriation de surplus;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2025.

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 4 décembre 2024 au 14 janvier 2025 soient acceptés au montant de **738 786.68 \$** incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 14 janvier 2025 soient payés au montant de **0\$**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

14-PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-01-018

15-LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20:19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville, Maire
Maire.

Michael Krohn
Directeur général, greffier et trésorier adjoint.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2025.